|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-14) Busan, 20 octobre - 7 novembre 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 108-F** |
|  | **24 octobre 2014** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
|  | |
| Procès verbal  de la  deuxième séance plénière  Mardi 21 octobre 2014 à 9 h 50  **Président**: M. W. MIN (République de Corée) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Montant définitif de l'unité contributive et date limite à laquelle il convient d'informer le Secrétariat du choix définitif de la classe de contribution | − |
| 2 | Rapport du Conseil sur la mise en oeuvre du Plan stratégique et l'activité de l'Union | [20 + Add.1](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0020/en) |
| 3 | Déclarations de politique générale (suite) | − |

# 1 Montant définitif de l'unité contributive et date limite à laquelle il convient d'informer le Secrétariat du choix définitif de la classe de contribution

1.1 Le **Secrétaire général** déclare qu'une prévision réaliste des recettes est indispensable pour arrêter un plan financier équilibré. C'est pourquoi il serait extrêmement utile que la Conférence approuve dès que possible une limite supérieure définitive de l'unité contributive. Conformément au numéro 161B de la Constitution, le Conseil a recommandé que cette limite demeure inchangée, pour la période 2016-2019, à 318 000 CHF, montant qui a été utilisé pour la planification budgétaire au cours des quatre dernières années. Le Secrétaire général invite la Conférence à approuver cette recommandation du Conseil et prie les Etats Membres d'informer l'UIT de leur choix définitif en ce qui concerne la classe de contribution au plus tard le lundi 27 octobre 2014 à 7 h 59, heure locale (soit le dimanche 26 octobre à 23 h 59, heure de Genève).

1.2 Le **Président** invite les participants à la Conférence à approuver la recommandation du Conseil et, par conséquent, à fixer la limite supérieure définitive de l'unité contributive à 318 000 CHF, et à accepter la date limite proposée par le Secrétaire général.

1.3 Il en est ainsi **décidé**.

# 2 Rapport du Conseil sur la mise en oeuvre du Plan stratégique et l'activité de l'Union (Document 20 et Addendum 1)

2.1 Le **Président** invite les participants à la Conférence à visionner une présentation vidéo consacrée aux activités de l'Union.

2.2 Le **Président du Conseil**, présentant le Document 20 et l'Addendum 1 audit document, déclare qu'à la demande des Etats Membres, la direction a axé les activités de l'Union sur la réalisation de ses buts stratégiques. Depuis la session de mai 2014 du Conseil, le rapport figurant dans le Document 20 a été mis à jour afin de prendre en compte les résultats les plus récents de différentes manifestations, notamment la Conférence mondiale de développement des télécommunications, la manifestation de haut niveau SMSI+10 accueillie par l'UIT en juin 2014, le 14ème Colloque mondial des régulateurs, qui s'est tenu à Bahreïn, en juin 2014, et les résultats financiers finals de la manifestation ITU TELECOM World. Un rapport sur les activités du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI depuis la PP-10 a également été ajouté en application de la décision prise par le Conseil lors de la séance finale.

2.3 Le **Président** remercie et félicite le Président du Conseil pour tout le travail qu'il a effectué pendant la session de 2014 du Conseil.

2.4 Le **délégué de la Fédération de Russie** demande que le rapport du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI figurant dans l'Addendum 1 au Document 20 soit attribué au Groupe de travail de la plénière, pour examen, en lien avec la révision des Résolutions 140 (Rév. Guadalajara, 2010) et 172 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, puisqu'il contient des recommandations spécifiques à cet égard.

2.5 Le **Président** invite la conférence à approuver le Document 20 et l'Addendum 1 audit document, contenant le rapport du Conseil sur la mise en oeuvre du Plan stratégique et l'activité de l'Union, étant entendu que l'Addendum 1 sera examiné par le Groupe de travail de la plénière.

2.6 Il en est ainsi **décidé.**

# 3 Déclarations de politique générale (suite)[[1]](#footnote-1)\*

3.1 Les orateurs dont les noms figurent ci-après ont fait une déclaration de politique générale:

– M. Ahmad Shabery CHEEK, Ministre des communications et du multimédia (Malaisie);

– M. Lihua LIU, Vice-Ministre de l'industrie et des technologies de l'information (Chine);

– M. Ernis MAMYRKANOV, Vice-Ministre des transports et des communications (République kirghize);

– M. Volodymyr ZVIERIEV, Président, Service d'Etat chargé des communications spéciales et de la protection l'information (Ukraine);

– Mme Tahani ATTIA, Ministre des sciences et des communications (Soudan);

– M. Mahamadou CAMARA, Ministre de l'économie numérique, de l'information et des communications (Mali);

– M. Dina Nath DHUNGYEL, Ministre de l'information et des communications (Bhoutan);

– M. Pastor NGOUA N'NEME, Ministre de l'économie numérique, de la communication et de la poste (Gabon);

– M. John NASASIRA, Ministre des technologies de l'information et de la communication (Ouganda);

– M. Fred MATIANG'I, Ministre de l'information, des communications et des technologies (Kenya);

– M. Nicolas KARAVASKI, Vice-Président, Commission nationale des communications (Argentine);

– M. Debretsion GEBREMICHAEL, Ministre des technologies de l'information et de la communication (Ethiopie);

– M. Siyabonga CWELE, Ministre des télécommunications et des services postaux (République sudafricaine);

– Mme Jacqueline POH, Directrice exécutive, Infocomm Development Authority (Singapour);

– M. Mohammed ALAMER, Président, Autorité de régulation des télécommunications (Bahreïn);

– M. Hesham EL ALAILY, Président exécutif, Autorité nationale de régulation des télécommunications (Egypte);

– M. Jeferson Fued NACIF, Chef, Affaires internationales, ANATEL (Brésil).

3.2 Le **Secrétaire général** remercie tous les orateurs qui, dans leur déclaration de politique générale, l'ont félicité pour tout ce qu'il a accompli au cours de son mandat à l'UIT.

3.3 Le **Président** remercie tous les orateurs qui, dans leur déclaration de politique générale, l'ont félicité pour son élection en tant que Président de la Conférence, et complimente l'Administration hôte pour les services qu'elle fournit à la Conférence.

**La séance est levée à 12 h 40.**

Le Secrétaire général: Le Président:  
H. TOURÉ W. MIN

1. \* Les textes des déclarations de politique générale remis au secrétariat de l'UIT peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/en/plenipotentiary/2014/statements/Pages/default.aspx>. [↑](#footnote-ref-1)